

## Conseil portuaire du 24 avril 2014

### Saint-Denis d'Oléron

L'an deux mille quatorze, le jeudi 24 avril à 14 heures 30, le Conseil Portuaire s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MASSÉ, Maire.

#### Présents :

Jean-Michel MASSÉ, M. Le Maire,  
Alain CHARLET, Adjoint à M. Le Maire,  
Rodolphe MOUCLIER, Maître du Port,  
Serge BITEAU, Didier LOUIS, Jean-François TOURNADE représentant les usagers du port,  
Jean-Jacques MERIAUD représentant les associations,  
Jean-François GARENNE représentant les professionnels.

#### Absents excusés :

Philippe LEROY, Evelyne CAVEL représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie.  
Bernard BARBIER représentant les usagers du port.

#### Ordre du jour :

- 1- Compte administratif 2013,
- 2- Budget prévisionnel 2014,
- 3- Plan réception des déchets,
- 4- Point sur les travaux,
- 5- Questions diverses.

### Préambule : Quelques chiffres de l'année 2013

#### 1- Contrats annuels et amodiataires

	Contrats annuels	Contrats amodiataires	Total
A	96	2	98
B	127	3	130
C	119	1	120
D	61	1	62
E	45		45
F	43		43
G	41		41
H	23		23
I	18		18
J	40		40
K	14		14
L	11		11
M	4		4
Multicoque ou >14m	11		11
<b>Total</b>	<b>653</b>	<b>7</b>	<b>660</b>

#### Contrats annuels résiliés en 2013:

<6m :	12	7 à 7.49m :	1	8.50 à 8.99m :	1	10 à 10.99m :	1
6 à 6.49m :	9	7.50 à 7.99m :	1	9 à 9.49m :	1	11 à 11.99m :	2
6.50 à 6.99m :	9	8 à 8.49m :	1	9.50 à 9.99m :	3	12 à 12.99m :	/
						13 à 13.99m :	1
						>14m :	/

**Total : 42 résiliations**

**Contrats amodiataires arrivés à échéance le 30/06/2013 :**

2009/2013 : 22 : dont 20 ont renouvelé en annuel et 2 ont annulé.  
 ↓  
 4 de – de 6m,  
 14 de 6 à 6.99m,  
 1 de 7 à 7.99m,  
 1 de 10 à 10.99m.

2006/2013 : 1 : renouvelé en annuel.  
 1 de 8 à 8.99m.

**Total : 23 contrats échus** (21 renouvelés en annuel + 2 annulations)

Contrats toujours en cours :

*Forfait 4 ans : Aucun*

*Forfait 7 ans* { 2007/2014 : 1            1 de – de 6m,  
 2008/2015 : 3            3 de 6 à 6.99m,  
 2009/2016 : 3            1 de – de 6m,  
                                          1 de 6 à 6.99m,  
                                          1 de 7 à 7.99m.

**Total : 7 contrats amodiataires**

**2- Escales**

*Nombre de séjours et de nuitées par mois :*

	Nombre de séjours	Nombre de nuitées
Janvier	5	7
Février	8	9
Mars	35	55
Avril	136	244
Mai	331	738
Juin	406	787
Juillet	792	1676
Août	932	1911
Septembre	308	590
Octobre	90	145
Novembre	20	37
Décembre	7	7
<b>Total</b>	<b>3070</b>	<b>6206</b>

*Nombre de séjours et de nuitées par taille des navires :*

	Nombre de séjours	Nombre de nuitées
< 6m	98	304
6m à 7.99m	520	921
8m à 9.99m	1080	2086
10m à 11.99m	950	2121
12m à 13.99m	329	590
> 14m	93	184
<b>Total</b>	<b>3070</b>	<b>6206</b>

### 3- Contrats Hebdo/Mensuel

Nombre de séjours par mois :

	Nombre de séjours
Janvier	4
Février	
Mars	19
Avril	49
Mai	39
Juin	35
Juillet	91
Août	86
Septembre	44
Octobre	2
Novembre	1
Décembre	1
<b>Total</b>	<b>371</b>

Nombre de séjours par taille de navires :

	Nombre de séjours
A	144
B	54
C	51
D	8
E	11
F	17
G	13
H	17
I	15
J	12
K	10
L	15
M	4
<b>Total</b>	<b>371</b>

Monsieur Mouclier souligne que toutes les demandes saisonnières du mois de juillet ont été satisfaites, contrairement aux demandes du mois d'août.

### 4- Mouillage

Occupation des corps-morts sur les 4 zones de mouillage :

Les Alises : 26 bouées sur 32 ont été occupées

Les Huttes A : 15 sur 24

Les Huttes B : 5 sur 12

Soubregeon : 9 sur 15

### 5- Liste d'attente

Nombre d'inscriptions en 2013 :

- de 6m :	10
6 à 6.99m :	27
7 à 7.99m :	14
8 à 8.99m :	7
9 à 9.99m :	9
10 à 10.99m :	8
11 à 13.99m :	8
+ de 14m ou catamaran:	2

Au 26/04/2014, la liste compte :

48
152
68
47
41
19
28
12

-----  
**Total : 85 inscriptions**

-----  
**415 inscriptions**

### 6- Remboursement sous-location

Remboursement forfait hiver 2012/2013 : 1680.30€

Remboursement aux annuels : 30544.55€

Remboursements aux amodiataires : 1281.77€

Remboursement de l'aide forfaitaire : 4800.00€

(Aide versée aux titulaires d'un contrat annuel ayant fait sortir leur navire entre le 01/06 et le 30/09/13).

**Total : 38306.62€**

## 7- Suspension de contrat annuel

Suite à une décision du Conseil Municipal du 30 avril 2013, les plaisanciers ont la possibilité de suspendre leur contrat de mouillage au port pendant une période d'un an, renouvelable 2 fois, pour des raisons motivées (place inoccupée en raison d'une absence prolongée du navire, utilisation du bateau en raison d'une longue maladie...).

A ce jour, 6 contrats ont été suspendus.

Le règlement est le suivant :

*« Un plaisancier, titulaire d'un contrat de garantie d'usage de poste d'amarrage annuel au port de Saint-Denis d'Oléron depuis plus de trois ans, a la possibilité de suspendre son contrat pour une durée minimale de 12 mois consécutifs. La demande devra être faite auprès de la capitainerie au moins un mois avant le début de la suspension.*

*Cette suspension peut être renouvelée deux fois (soit une durée maximale de trois ans consécutifs).*

*La demande de reconduction de la suspension devra également être formulée un mois avant l'échéance initiale.*

*Pendant la durée de la suspension de contrat, le plaisancier sera exonéré de la taxe d'amarrage annuelle. La facturation reprendra à partir de la date de fin de la suspension.*

*Dans le cas d'un souhait de retour du navire avant la fin de la suspension, le plaisancier devra prévenir la capitainerie au moins deux mois avant l'arrivée du navire. Ce retour est conditionné à l'autorisation de la capitainerie sous réserve d'un emplacement disponible.*

*La taxe d'amarrage en vigueur sera alors le tarif d'escale jusqu'à la date de fin de la suspension initialement prévue. Le tarif annuel ne sera applicable qu'à compter de la date de fin de la suspension contractuelle.*

*Des frais de gestion seront demandés annuellement (50€/an).*

*Si, à la fin de la période de suspension ou pendant la période de suspension, le navire qui fait l'objet du contrat a été vendu, le règlement en vigueur en cas de vente ou changement de navire s'applique.*

*Le renouvellement de la suspension de contrat est possible, sous réserve qu'entre deux périodes de suspension un délai minimum égal à la durée de la dernière suspension soit écoulé. »*

## 8- Libération des emplacements pour la saison

Le Conseil Municipal du 23 avril 2014 a décidé de proposer, comme l'an passé, à ceux qui n'utilisaient pas leur navire pendant une partie de la saison estivale de le sortir, et que celui-ci soit stocké sur le parking à terre, dans la mesure du possible, ou chez un professionnel, ou sur un emplacement de leur choix.

Cette proposition est assortie des mêmes conditions, notamment la contribution forfaitaire de 200€ en compensation des frais de manutention, de transport et de stockage du navire, et bien sûr la rétrocession pour la location de la place libérée (calculée conformément à l'article 9 des clauses et conditions générales du contrat d'usage annuel).

Monsieur Moulier souligne, qu'à ce jour, 12 plaisanciers ont déjà donné leur accord pour faire sortir leur navire durant cette période.

## 1- COMPTE ADMINISTRATIF 2013 ET BUDGET PREVISIONNEL 2014

Monsieur Massé fait état des comptes administratifs 2013 et énonce le budget prévisionnel 2014.

SECTION DE FONCTIONNEMENT- DEPENSES	COMPTE ADMINISTRATIF 2013	BUDGET PREVISIONNEL 2014
DEPENSES REELLES		
Charges à caractère général	480 314.23€	335 500€
Charges de personnel et frais assimilés	183 394.51€	190 800€
Autres charges de gestion courante	30 712.23€	30 000€
Charges financières	289 625.73€	315 800€
Charges exceptionnelles	12 313.85€	3 298€
Total Dépenses Réelles (1)	996 360.55€	875 398€
DEPENSES D'ORDRE		
Virement à la section d'investissement		76 021€
Opération d'ordre de transfert entre sections	286 790.17€	274 863€
Total Dépenses d'ordre (2)	286 790.17€	350 884€
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 283 150.72€</b>	<b>1 226 282€</b>

SECTION DE FONCTIONNEMENT- RECETTES	COMPTE ADMINISTRATIF 2013	BUDGET PREVISIONNEL 2014
RECETTES REELLES		
Atténuations de charges	6 183.40€	
Produits des services, domaine et ventes diverses	1 211 027.59€	1 197 000€
Produits financiers		
Autres produits de gestion courante	6 799.25€	
Produits exceptionnels	4 400.84€	
Excédent de fonctionnement reporté		29 282€
Total Recettes Réelles (1)	1 228 411.08€	1 226 282€
RECETTES D'ORDRE		
Opérations d'ordre de transfert entre sections		
Total Recettes d'ordre (2)		
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 228 411.08€</b>	<b>1 226 282€</b>

<b>Résultat</b>	<b>Déficit de</b>	<b>- 54739.64€</b>
-----------------	-------------------	--------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT- DEPENSES	COMPTE ADMINISTRATIF 2013	BUDGET PREVISIONNEL 2014
DEPENSES REELLES		
Emprunts et dettes assimilés	1 506 457.59€	314 529€
Immobilisations corporelles et incorporelles	6 317.23€	183 571€
Immobilisations en cours	109.60€	
Déficit d'investissement reporté		
Total Dépenses Réelles (1)	1 512 884.42€	498 100€
DEPENSES D'ORDRE		
Opération d'ordre de transfert entre sections		
Total Dépenses d'ordre (2)		
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>1 512 884.42€</b>	<b>498 100€</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT- RECETTES	COMPTE ADMINISTRATIF 2013	BUDGET PREVISIONNEL 2014
<b>RECETTES REELLES</b>		
Dotations, fonds divers et réserves	86 978.15€	81 448.56€
Subventions d'investissement reçues	12 000.00€	2 448.79€
Emprunts et dettes assimilés	1 217 412.90€	60 000€
Excédent d'investissement reporté		3 318.65€
<b>Total Recettes Réelles (1)</b>	<b>1 316 391.05€</b>	<b>147 216€</b>
<b>RECETTES D'ORDRE</b>		
Virement de la section de fonctionnement		76 021€
Opérations d'ordre de transfert entre sections	286 790.17€	274 863€
Déficit d'investissement reporté		
<b>Total Recettes d'ordre (2)</b>	<b>286 790.17€</b>	<b>350 884€</b>
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>1 603 181.22€</b>	<b>498 100€</b>

<b>Résultat</b>	<b>Excédent de</b>	<b>90 296.80€</b>
-----------------	--------------------	-------------------

<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>Excédent de</b>	<b>35 557.16€</b>
-------------------------------	--------------------	-------------------

### 3- PLAN RECEPTION DES DECHETS

Le plan de gestion et de traitement des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison des navires est un document de référence permettant à l'ensemble des usagers du port de connaître les dispositions prises par le port en matière de collecte des déchets et résidus, les services disponibles, et leurs conditions d'utilisation.

Le plan est mis à la disposition des usagers qui sont invités à en prendre connaissance au bureau du port.

Il doit être réactualisé au moins tous les 3 ans.

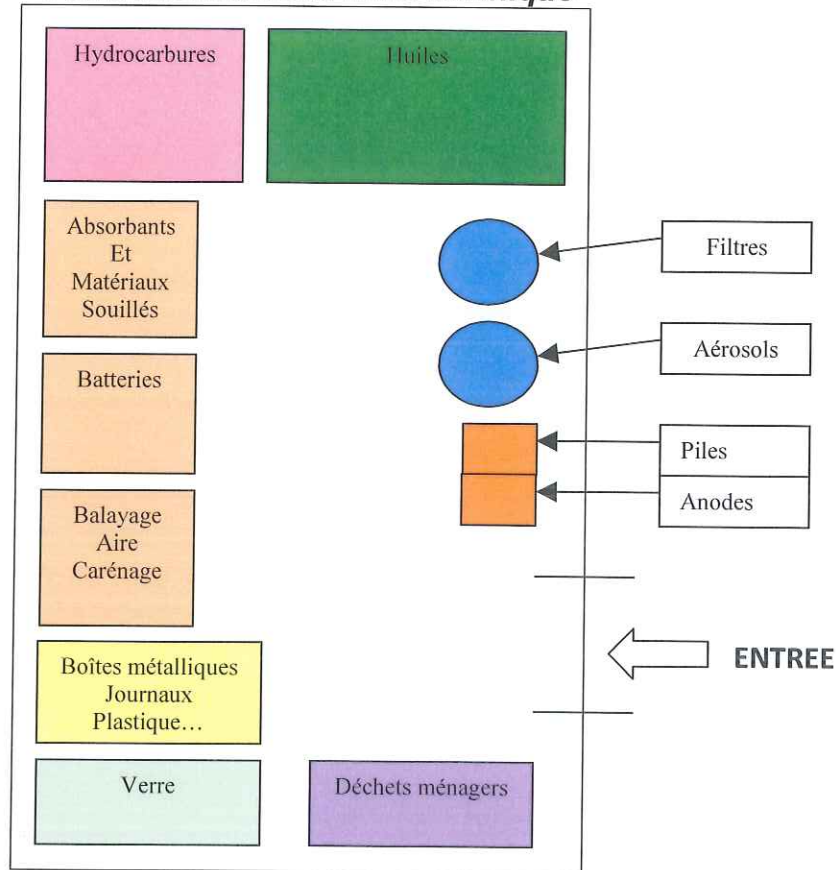
Le dernier avait été approuvé en mai 2011. Il convient donc de le remettre à jour en 2014.

Une des modifications importantes du plan de gestion est la création d'un point déchets sur la zone technique, avec la mise en place de nouveaux bacs permettant de collecter les déchets dangereux.

La collecte et le traitement se feront par la société VEOLIA (attributaire d'un marché mutualisé avec le Conseil Général de Charente-Maritime).

Après en avoir pris connaissance, les membres du Conseil Portuaire donnent à avis favorable à la mise à jour du plan de gestion et de traitement des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison des navires.

### Point déchets de la zone technique



Cette zone grillagée est en attente d'un portillon qui sera fermé à clé ou par un digicode, en espérant qu'elle soit destinée exclusivement aux déchets générés par les travaux effectués sur l'aire de carénage.

#### 4- POINT SUR LES TRAVAUX

- Mise en place du ponton d'échouage à la cale de mise à l'eau.

Le ponton d'échouage reliant la cale de mise à l'eau au ponton K, le long de la digue, a été installé la 1<sup>ère</sup> semaine de mars 2014 par la société Atlantic Marine.



Quelques modifications avaient été apportées par Monsieur Charlet après la signature du devis et notamment le raccourcissement de 10 mètres du ponton – qui impliquent une baisse du coût.

Afin de ne pas pénaliser la société, il a donc été convenu avec le fournisseur, qu'en compensation, il fournirait 2 catways de 10 mètres.

Ceux-ci ont remplacé 2 catways de 9 mètres sur le ponton K, côté cale de mise à l'eau.

*Coût total de l'opération : 59 600€ HT, soit 71 500€ TTC.*

Monsieur Biteau souligne que c'est un projet qui a satisfait unanimement tous les usagers (aussi bien particuliers que professionnels).

#### - Transfert de sable.

La société EUROVIA a été retenue pour procéder au transfert de sable, pour un volume de 15000m<sup>3</sup> (le sable devant ensuite être déposé sur la plage de La Boirie).

*Coût de l'opération : 51 670€ TTC.*

Les agents de la capitainerie se sont relayés afin de contrôler les passages des véhicules (au total : 7 tombereaux et 2 grues), et de les comptabiliser.



Il a été constaté, à la fin de l'intervention et malgré les mises en garde, que le chantier était inachevé : quelques centaines de m<sup>3</sup> de sable non déblayés devant l'entrée du port (zone pourtant à privilégier tout particulièrement), présence du cavalier au niveau du chenal laissé pour l'essentiel, de nombreux tas de sable non étalés – même grossièrement – en haut de la plage de La Boirie.

Cette société étant dans l'incapacité de revenir rapidement sur le chantier, la municipalité a du faire appel à d'autres entreprises, et c'est la société TREZENCE qui a donc répondu favorablement.

Il a été convenu qu'elle retire 5000m<sup>3</sup> de sable.

*Coût de l'opération : 20 719€ TTC.*

Une moins-value sur la 1<sup>ère</sup> facture d'EUROVIA a donc été demandée et 1 200€ TTC ont été accordés.

*Coût global de l'opération : 71 000€ TTC (EUROVIA+TREZENCE pour un volume global de 20000m<sup>3</sup>).*

#### - Création d'un point déchets sur l'aire technique.





- Mise en place d'un adoucisseur dans le bloc sanitaire.

*Coût de l'opération : 6 000€ HT / 7 200€ TTC*

- Réfection de la panne E.

Chaque année, les agents du port procèdent à la réfection d'une panne. Durant l'hiver 2013/2014, la panne E a été refaite (ne restent alors que les pannes D et L dont la rénovation interviendra après la saison).

- Réfection de 36 catways.

- Rénovation de la cale de mise à l'eau de l'YCO.

Suite au ravinement, la cale de l'YCO s'est fortement dégradée cet hiver. Il a donc fallu entreprendre des opérations d'urgence de remise en état avant la saison (certaines portions ont été entièrement renouvelées).



*Coût des travaux : 16 475.53€ HT / 19 770.64€ TTC - Travaux effectués par la société NOUREAU.*

## **5- QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur Garenne demande la possibilité de remettre en état les prises électriques sur la zone technique, et d'ajouter une prise 380V.

- La barrière permettant d'accéder au parking de la cale de mise à l'eau a été détériorée cet hiver par un camion de la société EUROVIA. Monsieur Mouclier signale qu'il a fallu attendre le compte-rendu des experts afin de procéder à sa réparation. Travaux prévus semaine 20.

- Monsieur Mouclier évoque le cas d'un usager qui propose la location de son bateau à quai. Monsieur le Maire demande si cela se fait dans d'autres ports de plaisance.

Monsieur Biteau indique que cette pratique est interdite dans certains ports, vraisemblablement pour des incertitudes sur les assurances souscrites pour ce genre d'activités mais surtout parce que l'emplacement ne peut être loué que par le gestionnaire du port, or dans le cas précis il s'agit d'une location du bateau et d'une sous-location de l'emplacement.

Monsieur le Maire demande à ce que ce sujet soit approfondi avant de le soumettre au Conseil Municipal.

La séance est levée à 16h45.